



V I L L E D E
G E N È V E

Communiqué de presse
26 août 2020

Aux représentant-e-s des médias

Le Conseil administratif appelle à voter contre l'initiative populaire « Pour une immigration modérée (initiative de limitation) »

Le 27 septembre 2020, le peuple suisse sera amené à se prononcer sur l'initiative dite « de limitation », qui vise l'annulation de l'Accord sur la libre circulation des personnes avec l'Union européenne (UE).

L'acceptation de cette initiative mettrait en péril les relations stables que la Suisse entretient avec son partenaire principal et porterait atteinte au bon fonctionnement de nombreux domaines professionnels, tels que la santé, la restauration ou la construction. Liées à la libre circulation, les mesures d'accompagnement qui protègent les emplois et les salaires de la main d'œuvre indigène seraient menacés ; ce serait donc la porte ouverte au dumping salarial et social. Par ailleurs, ce texte contribue à propager un discours xénophobe que les autorités municipales combattent fermement depuis de nombreuses années par le biais de la politique de la Ville de Genève en matière de diversité.

Cœur d'une agglomération transfrontalière, dont 49% de la population ne détient pas la nationalité helvétique, la Ville de Genève est un lieu de rencontres et d'échanges à l'identité fortement cosmopolite. Siège européen de l'ONU et hôte de nombreuses organisations internationales, son ouverture au monde et sa longue tradition d'accueil font partie de son ADN. Genève doit en grande partie sa prospérité économique et sa riche diversité aux travailleurs et aux travailleuses étranger-e-s. Leur rôle essentiel dans le tissu économique et social genevois s'est révélé d'autant plus important depuis le début de la crise sanitaire que nous traversons. C'est pourquoi le Conseil administratif s'oppose fermement à l'initiative populaire « Pour une immigration modérée », qu'il juge contraire à ses valeurs et dangereuse pour l'avenir de la Suisse et en particulier de Genève. Il invite donc la population à voter non à cet objet fédéral le 27 septembre prochain.

Renseignements complémentaires

Monsieur Sami Kanaan, Maire de Genève, en contactant
Monsieur Félicien Mazzola, Collaborateur personnel, tél. 079 542 66 50

Monsieur Alfonso Gomez, Conseiller administratif, Département des finances, de l'environnement et du logement, tél. 022 418 22 33.

Nettoyage de jour des locaux de l'administration municipale

Le Conseil administratif a décidé en 2015 que les prestations de nettoyage de plusieurs sites soient effectuées pendant les heures de jour, en présence du personnel de l'administration.

Cette solution présente un certain nombre d'avantages pour le personnel de nettoyage, comme leur assurer un meilleur revenu et une meilleure qualité de vie, leur permettant entre autres d'être plus présent dans leur cellule familiale. Actuellement, les prestations de nettoyage en journée représentent environ 20% de la totalité des prestations effectuées. Elles sont saluées très positivement par les divers services concernés. Les représentants syndicaux sont également favorables à cette solution.

De ce fait, le Conseil administratif a décidé le 26 août 2020 d'appliquer ce système à l'ensemble des sites de l'administration municipale, tout en tenant compte des engagements contractuels en cours ainsi que des contraintes liées aux marchés publics.

Renseignements complémentaires

Anna Vaucher, collaboratrice personnelle, Département de l'environnement, des finances et du logement, tél. 022 418 22 40 et 078 760 97 97, anna.vaucher@ville-ge.ch